

**U D S I S**  
**Union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 4 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 4 avril, à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b>	<b>objet :</b>
<b>04/04/19-03</b>	<b>Compte de gestion 2018</b>

**représentants des conseillers généraux :**

**Titulaires présents :** Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, René OLIVE, Edith PUGNET, Martine ROLLAND

**Suppléants présents :** Robert OLIVE

**Titulaires absents ayant donné procuration :** Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE, Madeleine GARCIA-VIDAL ayant donné procuration à René OLIVE

**Absents :** Michel MOLY, Damienne BEFFARA, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Alain GOT, Mireille REBECQ, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE,

**Suppléants présents :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** Georges GRAU ayant donné procuration à Mireille REBECQ, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Henri GEORGES ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE

**Absents :** Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Katell MATET, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Christophe PAYROU, Loïc GARRIDO, Sylvie TORRES

**Le Président,**

**Le COMITE après s'être fait présenter** le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur , accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

**Après avoir entendu et approuvé** le Compte Administratif de l'exercice 2018

**Après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ,

**CONSIDERANT :**

1/- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2/- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3/- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président de l'U.D.S.I.S.,**

**Jean ROQUE**



**PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES**

**17 AVR. 2019**

**COURRIER**